

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle Le Campagnard, 15, rue du Campagnard, lundi le 7 décembre 2020 à 19h30.

Sont présents: Mesdames Vanessa Gagnon Desjardins, Lorraine Michaud et Julie D'Astous et Messieurs Renaud Fortin, Claude Viel et Deave D'Astous, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

Assistent également à la séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Christiane Berger et la secrétaire/trésorière adjointe, madame Annie Fournier.

RÉSOLUTION 243-2020 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 244-2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Claude Viel, appuyé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté avec l'ajout de points.

RÉSOLUTION 245-2020 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que ce procès-verbal est adopté.

RÉSOLUTION 246-2020 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2020

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 novembre 2020, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que ce procès-verbal est adopté.

*****DÉCLARATION DE DONNS**

*****Chaque élu déclare n'avoir reçu aucun don**

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

O.T.J.: le représentant donne les résultats d'octobre 2020
Corporation de développement : aucun point
Biblio municipale : aucun point

RAPPORT DE L'INSPECTEUR ET DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS : Permis délivrés à Ghislain D'Astous, Lydia Deschênes, Luc Beaulieu, Ferme Louman, Autodrome BSL, Pascal Caron et Gilbert Marquis.

RÉSOLUTION 247-2020 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par madame Vanessa Gagnon Desjardins et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un total de **24,735.77\$**.

RÉSOLUTION 248-2020 MODIFIANT LE TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2021 ET APPLICABLE AUX CRÉANCES DUES À LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE 2021

CONSIDÉRANT QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes, qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité désire venir en aide à ces contribuables en **diminuant le taux d'intérêt applicable à la créance due de l'exercice 2021 et non sur les arrérages de taxes** ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 981 du Code municipal autorise la municipalité à décréter par résolution un taux différent que celui prévu par règlement et ce, à toutes les fois qu'elle le juge opportun;

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par madame Vanessa Gagnon Desjardins et adopté à l'unanimité que le taux d'intérêt applicable aux créances dues pour l'exercice 2021 et non pas sur les arrérages, est établi à 0% par année et que ce taux d'intérêt s'applique **jusqu'au 31 décembre 2021**.

RÉSOLUTION 249-2020 AVIS DE MOTION POUR LE DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 263-2020 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES

*****AVIS DE MOTION** est donné par madame Vanessa Gagnon Desjardins pour le dépôt du projet de règlement d'adoption d'imposition de la taxe foncière générale, des taxes foncières spéciales et des tarifs pour les services d'égouts, d'assainissement des eaux, d'enlèvement des déchets et matières résiduelles pour l'exercice 2021.

RÉSOLUTION 250-2020 CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR SERVICES D'INGÉNIEURS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut accorder des contrats de gré à gré, tel que l'article 4 du règlement relatif à la gestion contractuelle le permet, seulement si des motifs de saine administration le justifient;

CONSIDÉRANT QU' aux fins du règlement relatif à la gestion contractuelle, est considéré comme un motif de saine administration : l'expérience du cocontractant dans le domaine de services d'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Deave D'Astous ,appuyé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité d'octroyer de gré à gré un contrat à la firme d'ingénieurs Tetra Tech , bureau de Rimouski, pour la production des plans et devis relatifs aux travaux de la route Ladrière sur une longueur de 240 mètres inscrits au plan d'intervention en infrastructures routières locales .

RÉSOLUTION 251-2020 APPUI AU PROJET D'ACQUISITION D'UNE REMORQUE RÉFRIGÉRÉE POUR LE MAINTIEN D'UN SERVICE D'AIDE URGENCE ALIMENTAIRE AUPRÈS DES FAMILLES DÉMUNIES

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif Moisson Rimouski-Neigette a comme mission de venir en aide aux gens qui ont faim et qui n'ont pas les moyens de s'alimenter de façon sécuritaire et offre plusieurs services reliés à l'aide alimentaire de dernier recours pour les citoyens de la MRC Rimouski-Neigette ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes dans le besoin de la MRC n'ont pas la capacité de pouvoir se déplacer à Rimouski afin d'avoir accès à une aide alimentaire et que Moisson Rimouski-Neigette n'a pas les ressources humaines et financières afin d'assurer un service de distribution en milieu rural ;

CONSIDÉRANT QUE l'urgence sanitaire due à la pandémie du COVID-19 a clairement démontré un accroissement du nombre de familles dans le besoin et des difficultés associées au déplacement et à la distanciation physique afin d'avoir accès à l'aide alimentaire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote de la mise en place des pôles de distribution des paniers alimentaires au sein des communautés rurales a favorisé l'accès à plus de 80 familles au service d'aide alimentaire de Moisson Rimouski-Neigette ;

CONSIDÉRANT QUE les communautés rurales et leurs organismes du milieu ont signifié leur intérêt à ce que le service d'aide alimentaire en milieu rural soit maintenu et pour ce faire, il est nécessaire de faire l'acquisition d'une remorque réfrigérée afin d'assurer le transport des marchandises selon les normes d'hygiène et de salubrité ;

CONSIDÉRANT QUE les communautés rurales et leurs organismes du milieu pourront aussi utilisés de manière complémentaire, la remorque, autant pour les événements festifs que lors de situations d'urgence au niveau de la sécurité civile

Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, à titre de partenaire, appuie le projet de demande de financement pour l'acquisition d'une remorque réfrigérée afin d'assurer la pérennité du service de distribution de l'aide alimentaire en milieu rural.

RÉSOLUTION 252-2020 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE l'Article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19h30.

11 janvier	8 février	8 mars
5 avril	10 mai	7 juin
12 juillet	9 août	13 septembre
4 octobre	15 novembre	6 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi.

RÉSOLUTION 253-2020 PROJET DE CONSTRUCTION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE PRÉSENTÉ AU TECQ

ATTENDU QUE; le conseil a finalement décidé de ne pas utiliser l'équivalent de 20% de son enveloppe dans des travaux de voirie locale ;

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous, appuyé de madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité que la municipalité utilisera 100% de son enveloppe pour le projet de construction d'une salle communautaire.

RÉSOLUTION 254-2020 PRODUCTION DE L'ANNEXE 1 DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur Claude Viel, appuyé de madame Vanessa Gagnon Desjardins et résolu unanimement que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

RÉSOLUTION 255-2020 LISTE D'ARRÉRAGES DE TAXES

Suite à la présentation de la liste d'arrérages de taxes, il est proposé par monsieur Claude Viel, appuyé de madame Lorraine Michaud et résolu d'aviser les contribuables ayant des arrérages de taxes que leur compte de taxes devra être acquitté avant le 15 mars 2021.

À défaut du requérant de le faire avant la date limite ci-haut mentionnée, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à transmettre ces comptes à la M.R.C. de Rimouski-Neigette, selon l'article 1023 du code municipal au plus tard le 18 mars 2021.

RÉSOLUTION 256-2020 DEMANDE DE SOUTIEN AU SERVICE D'AMÉNAGEMENT

Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, madame Christiane Berger à demander au service d'aménagement, du soutien pour vérifier la rédaction du projet de règlement relatif à l'utilisation des conteneurs.

RÉSOLUTION 257-2020 PUBLICITÉ CLUB L'ÉTANG DU MOULIN

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité de payer pour la publication d'une photo de l'édifice municipal sur une télé déroulante au club l'Étang du Moulin au montant de **50\$**

RÉSOLUTION 258-2020 AVIS DE MOTION POUR LE DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 261-1-2020

*****AVIS DE MOTION** est donné par madame Julie D'Astous pour le dépôt du projet de règlement 261-1-2020 modifiant le plan d'urbanisme afin d'agrandir la zone d'affectation industrielle 124-I.

***Vanessa Gagnon Desjardins ne participe pas aux discussions sur ce projet de règlement

RÉSOLUTION 259-2020 AVIS DE MOTION POUR LE DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 262-1-2020

*****AVIS DE MOTION** est donné par madame Lorraine Michaud pour le dépôt du projet de règlement 262-1-2020 modifiant le règlement de zonage afin de favoriser la modification d'un usage d'une partie de lot 6 321 594 situé à l'intérieur du périmètre urbain et contigüe à la zone industrielle 124-I.

***Vanessa Gagnon Desjardins ne participe pas aux discussions sur ce projet de règlement

RÉSOLUTION 260-2020 APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par madame Vanessa Gagnon Desjardins et résolu à l'unanimité d'approprier un montant de **2,110\$** provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté afin de combler les postes de dépenses déficitaires suivants :

02 11000 200	60\$	02 13000 141	800\$
02 33000 521	200\$	02 45211 446	1,050\$

RÉSOLUTION 261-2020 DON À LA FONDATION DU CHRR

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par madame Lorraine Michaud et résolu à l'unanimité de verser **50 \$** à la Fondation du Centre hospitalier régional de Rimouski.

RÉSOLUTION 262-2020 DEMANDE DE LA MAISON MARIE-ÉLISABETH

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous, appuyé par madame Vanessa Gagnon Desjardins et résolu à l'unanimité de mettre un terme à l'entente signée avec la Maison Marie-Élisabeth débutant en janvier 2019 et signifiée par la résolution 316-2018 et par conséquent, le conseil désire signer une nouvelle entente engageant la municipalité à verser 500\$ par année et qui entrera en vigueur en février 2021 et se terminera en février 2025.

RÉSOLUTION 263-2020 PROPOSITION D'HYDRO QUÉBEC POUR AJOUT D'UNE LIGNE TRIPHASÉ

ATTENDU QUE; l'ajout d'une ligne de tension Triphasé favorisera la venue d'industries dans la zone industrielle;

Il est proposé par monsieur Deave D'Astous, appuyé de monsieur Claude Viel et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition d'Hydro Québec relative à la demande d'alimentation pour un ajout de tension triphasé sur la rue Gagnon.

RÉSOLUTION 264-2020 OUVERTURE DE LA PATINOIRE

Il est proposé par madame Vanessa Gagnon Desjardins, appuyé par monsieur Deave D'Astous et résolu à l'unanimité d'autoriser l'ouverture de la patinoire avec l'application de toutes les mesures sanitaires imposées par la Direction de la Santé Publique.

RÉSOLUTION 265-2019 VACANCES DE LA PÉRIODE DES FÊTES

Il est proposé par madame Lorraine Michaud, appuyé par monsieur Deave D'Astous et unanimement résolu, que le bureau municipal sera fermé du 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021.

RÉSOLUTION 266-2020 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Renaud Fortin, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité à 21h10.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire